

2023-03-02-02 : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt trois, le deux mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés :

Jacques BONHOMMET, Julien CHÂTEAU, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, Juanita FOUCHER, Estelle DESNOES, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Mireille POILANE, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN

Pouvoirs :

Marie-Ange FOUCHEREAU donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Estelle DESNOES donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER donne pouvoir à Guy CHESNEAU, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BRU

| |
|-------------------------------------|
| Membres en exercice :50 |
| Membres présents :34 |
| Pouvoirs :9 |
| Quorum :26 |
| Votants :43 |
| Votes pour :43 |
| Votes contre :0 |
| Abstention :0 |
| Date de convocation : 24/02/2023 |
| Date d'affichage: 08/03/2023 |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 10 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 janvier 2023 ;

VU l'engagement de la collectivité dans le cadre d'une politique de ressources humaines responsables, notamment les principes d'actions 6 engagement 3 ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire de la CCVHA « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

CONSIDERANT les modifications proposées du tableau des emplois permanents pour le personnel de la CCVHA et pour le personnel des communes du schéma de mutualisation ;

- **Pour la CCVHA :**

- Modification du poste de technicien d'exploitation assainissement sur le grade de technicien territorial à temps complet en adjoint technique territorial à temps complet suite à recrutement (service eau et assainissement);

- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation territorial avec une DHS de 21H en deux postes d'adjoint d'animation, l'un avec une DHS de 16H suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent pour la commune d'Erdre-en-Anjou, et l'autre avec une DHS de 5H (service enfance jeunesse);

- **Pour les communes du schéma de mutualisation :**

- **Pour la commune du Lion d'Angers :**

- Création d'un poste au grade de gardien-brigadier de police municipale suite à la réussite du concours d'agent de police par l'agent ASVP;

- Modification du grade de chef de police municipale principal de 1^{ère} classe en grade de gardien-brigadier de police municipale suite à recrutement ;

- **Pour la commune de Grez-Neuville :**

- Augmentation de la DHS du poste d'adjoint technique territorial de 16,77/35 à 29,60/35 suite à un mouvement interne de personnel après un départ d'un agent.

- Pour la commune de Chenillé-Champteussé :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer les missions de responsable des services techniques.

- Pour la commune d'Erdre-en-Anjou :

- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions de Directeur Général des Services en prévision du départ à la retraite de l'actuelle DGS;

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour les services techniques;

- Augmentation de la DHS d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 14H à 19H;

- Augmentation de la DHS d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 28H à 35H.

ENTENDU l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider les modifications proposées du tableau des emplois permanents ;**
- **De valider le tableau des emplois tel que proposé en annexe ;**
- **De décider que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 2 mars 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président